

**Société
ontarienne
d'assurance-
dépôts**



1998
RAPPORT ANNUEL

Société ontarienne d'assurance-dépôts

Bureaux:

4711, rue Yonge, bureau 700

North York (Ontario)

M2N 6K8

(416) 325-9444

1-800-268-6653 sans frais d'interurbain

TÉLÉCOPIEUR: (416) 325-9722

SITE INTERNET <http://www.soad.com>

Courrier électronique: soad@soad.com

Table des matières

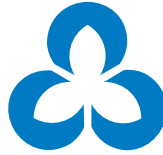
Lettre d'accompagnement	1
Mission, vision, valeurs	2
Message du président du Conseil	3
Conseil d'administration	5
Sous-comités du Conseil	6
Le point sur nos activités en 1998 – <i>Faits saillants</i>	7
Responsabilité de la direction	13
Rapport des vérificateurs	13
État de la situation financière	14
État des résultats d'exploitation et de l'évolution de l'insuffisance du Fonds d'assurance-dépôts	15
État de l'évolution de l'encaisse	16
Notes afférentes aux états financiers	17
Rapport de la Société sur les liquidations	19
Rapport des vérificateurs	20
État cumulé de l'actif et des réclamations des créanciers sous le contrôle de la société en qualité de liquidateur	21
État cumulé de l'évolution de l'actif et des réclamations des créanciers	22
Notes afférentes à l'état cumulé de l'actif et des réclamations des créanciers sous le contrôle de la Société en qualité de liquidateur	23
Comités consultatifs	24

Publications de la SOAD

- Brochure d'information: *Programme d'inspections de stabilisation*
- Communiqués au mouvement
- Comment vos dépôts sont-ils assurés?
- DIALOGUE : Bulletin des Saines pratiques
commerciales et financières
- Guide de l'administrateur
- Guides d'exécution des REM et REMDA
- Manuel de référence des saines pratiques
commerciales et financières
- Plan d'entreprise 1997 à 2001
- Rapport annuel



Imprimé sur du papier recyclé



Shane A. Kelford
Chair of the Board

Président du Conseil d'administration

Le 15 mars 1999

L'honorable Ernie Eves
Ministre des Finances
Édifice Frost Sud, 7^e étage
7, Queen's Park Crescent
Toronto ON M7A 1Y7

Monsieur le ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter, ainsi qu'au Surintendant de la Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO), le Rapport annuel de la Société ontarienne d'assurance-dépôts pour l'exercice terminé le 31 décembre 1998.

Veuillez agréer, Monsieur le ministre, l'expression de mes salutations distinguées.



MISSION

PROTÉGER LES DÉPOSANTS

VISION

Encadrer le mouvement des caisses populaires et credit unions de l'Ontario en assurant la protection des déposants, en consolidant la stabilité financière et en travaillant en collaboration avec les intervenants

VALEURS

Nous nous efforcerons dans toutes nos activités à :

- **Agir avec professionnalisme et intégrité**
- **Offrir une valeur ajoutée**
- **Être proactif et innovateur**
- **Reconnaître et respecter les principes, valeurs et diversité au sein du mouvement des caisses populaires/credit unions**
- **Collaborer avec les intervenants**
- **Respecter la diversité et reconnaître l'importance de notre personnel**
- **Assurer un milieu de travail où le personnel est traité avec équité, offrant la possibilité et la motivation nécessaires à leur plein épanouissement**

LE PERSONNEL DE LA SOAD

Ahing, Gary
 Amoah, Kwabena
 Atanassova, Liliana
 Barber, Adrienne
 Barr, Vera
 Berzins, Elmer
 Blair, Robert
 Brachman, Alla
 Brandt, Peter
 Brydges, Barry
 Burgman, John
 Charbonneau, Robert
 Chinoy, Aamir

Dale, Richard
 Daoust, Gerry
 Dejean, Jeff
 Denison, Judi
 D'Errico, Tony
 Edmison, Bob
 Foster, Bill
 Fraser, Leslie
 Gheorghe, Carmen
 Haslett, Sharon
 Hutton, John
 Ingram, Lori
 Khoja, Yasmin

Kingston, Tom
 Kokaliaris, Steve
 Lalonde, Joel
 Long, Michael
 Luk, Peter
 Luskin, Peter
 Maxwell, Jim
 McLeary, Alana
 McQuade, Bryan
 Merrifield, David
 Myles, Joyce
 Nadon, Lori
 Pianezza, Danny

Piric, Bob
 Poirier, Dominique
 Poprawa, Andy
 Poter, Helen
 Ruano, Mercedes
 Schrattnner, Carole
 Shepherd, John
 Stodler, Debbie
 St-Germain, Marie
 Tambosso, Donna
 Turingan, Rannie
 White, Michael
 White, Richard
 Yu, Winnie

Message du président du Conseil



Shane Kelford
Président du Conseil
d'administration

Je suis heureux d'annoncer que la Société ontarienne d'assurance-dépôts (SOAD) a achevé une autre année de réalisations tout en accomplissant sa mission – protéger les déposants des caisses populaires et credit unions en Ontario. La SOAD a maintenu son dossier impeccable en matière de protection – aucun déposant n'a jamais subi une perte de ses dépôts auprès d'un établissement membre en exploitation dans la province.

...nous sommes en avance sur notre objectif d'éliminer le déficit avant la fin de l'an 2001...

.. le Conseil a approuvé un rabais de prime de 5 %...

Exploitation de la Société en 1998

Au cours de l'année 1998, la SOAD a accompli des progrès considérables dans l'atteinte de ses objectifs stratégiques essentiels, définis dans notre Plan d'entreprise publié en 1997. Le déficit accumulé de notre fonds de réserve d'assurance-dépôts a été réduit de 19 millions \$, s'établissant à 31,2 millions \$. En conséquence, nous sommes en avance sur notre objectif d'éliminer le déficit avant la fin de l'an 2001. Selon nos prévisions actuelles, cet objectif sera atteint avant le printemps 2001, dans l'hypothèse que les pertes d'assurance ne dépassent pas les niveaux budgétaires établis.

La stratégie proactive de la SOAD en matière d'évaluation et de gestion des risques a permis de restreindre les pertes d'assurance brutes à 600 000 \$, soit 2,4 millions \$ de moins par rapport aux prévisions. Les pertes d'assurance nettes après recouvrements s'établissaient à 1,3 million \$. Les résultats de notre programme d'inspections ont été particulièrement encourageants. En effet, ils démontrent qu'un nombre important d'établissements membres satisfont déjà aux normes de saines pratiques commerciales et financières (selon les exigences du Règlement n° 5), et que des politiques et procédures convenables de gestion des risques sont en cours de mise en œuvre.

En réponse aux propositions émanant de l'industrie en faveur d'une réduction des taux de primes d'assurance, et fidèle à notre engagement énoncé dans le rapport de l'exercice précédent, le Conseil a approuvé un rabais de prime de 5 pour cent en fonction de nos pertes en 1998. Ce rabais équivaut à 10 cents par millier de dollars de dépôts – la première baisse de primes en neuf ans. Si nous comprenons le désir de l'industrie de voir instaurer en permanence des taux de primes sensiblement plus bas, nous estimons que ce rabais est un premier pas appréciable dans cette direction, tout en assurant que nos objectifs de réduction du déficit seront quand même atteints.

Au cours de l'année, la SOAD a continué à entretenir des relations de travail dynamiques à la fois avec l'industrie et le gouvernement. Ceci a aidé la SOAD à mieux cerner les enjeux qui préoccupent l'industrie et à perfectionner ses programmes d'évaluation et de gestion des risques. En 1998, la SOAD a participé, conjointement avec la Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO) et les représentants du mouvement, à un projet visant à rationaliser les procédés réglementaires et à réduire les frais de réglementation et de protection des déposants à l'échelon du mouvement. Les recommandations formulées dans le

SOAD tiendra sa réunion d'information annuelle, à l'intention des établissements membres, le 25 mars 1999...une nouvelle occasion de démontrer notre responsabilité envers nos partenaires

rapport d'étape sont en cours de mise en œuvre et, une fois ce processus achevé, se concrétiseront par l'intégration de nombreux mécanismes de supervision, communs à la CSFO et à la SOAD. Ces nouveaux procédés allégeront les frais et le fardeau réglementaires, tout en améliorant la qualité des services que la SOAD offre à ses établissements membres et autres partenaires.

La SOAD tiendra sa réunion d'information annuelle, à l'intention des établissements membres, le 25 mars 1999. Cet événement est une excellente occasion pour nous de communiquer notre orientation stratégique, de commenter les résultats d'exploitation, de donner à nos partenaires la possibilité de poser des questions et de s'entretenir avec les membres du Conseil et le personnel de la SOAD. C'est aussi une nouvelle occasion de démontrer notre responsabilité envers nos partenaires. Nous invitons tous nos établissements membres à assister à cette réunion.

En 1998, nous avons eu le plaisir d'accueillir Réal Bérubé, de Hearst, en Ontario, à titre de membre du Conseil. Réal est un sociétaire et bénévole de longue date du mouvement des caisses populaires, et son apport au Conseil a été appréciable. Dans le même souffle, nous tenons à souligner la contribution de Gaëtan Allaire qui a quitté le Conseil, l'année dernière, et à le remercier.

Le Conseil exprime également sa reconnaissance au personnel de la SOAD pour leur fidèle soutien. Tous méritent des éloges pour leurs hautes normes de professionnalisme et leur engagement envers la stabilité financière des caisses populaires et credit unions de l'Ontario.

Perspectives

En 1999, la SOAD se penchera sur un certain nombre de dossiers importants et exigeants. Un enjeu majeur sera l'élaboration d'une stratégie en vue de constituer un fonds de réserve d'assurance-dépôts. Les principales considérations liées à ce projet seront la taille du fonds, l'usage auquel il sera destiné ainsi que son rythme de capita-

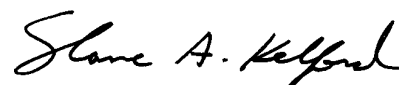
lisation. Les décisions concernant cet enjeu auront une incidence sur le niveau et la répartition des primes d'assurance-dépôts pour plusieurs années à venir. Un autre important dossier sera l'élaboration et la mise en œuvre d'un régime de primes différenciées, ainsi qu'il est prévu dans la Loi. Jusqu'à présent, tous les établissements membres, peu importe le niveau de risque, ont cotisé la même prime. La Loi confère à la SOAD le pouvoir d'établir différentes catégories de risque et de facturer des primes différenciées en fonction de celles-ci. L'élaboration de ce projet se poursuivra tout au long de 1999 en consultation avec l'industrie.

La SOAD et le gouvernement ont reçu des propositions de l'industrie, réclamant une révision du niveau actuel de la garantie d'assurance de 60 000 \$ par compte. À ce stade, le ministère passe en revue les options proposées, et nous avons confiance qu'une décision sera prise, au cours de 1999, sur la question de savoir si oui ou non une modification à la garantie sera approuvée.

Conclusion

La SOAD est convaincue que son orientation stratégique à long terme offre un cadre, au mouvement des caisses populaires et credit unions, pour réaliser son objectif de devenir plus concurrentiel et sensible aux besoins de ses sociétaires. En exerçant une vigilance continue, par l'entremise de nos programmes d'évaluation et de gestion des risques, et en posant de solides assises financières, la SOAD a confiance qu'elle pourra réduire les pertes d'assurance et, en fin de compte, diminuer le coût de la protection des déposants. Nous anticipons le plaisir de travailler en commun avec nos partenaires pour atteindre ces objectifs.

Au nom du Conseil d'administration,



Shane A. Kelford
Président

La SOAD est convaincue que son orientation stratégique à long terme offre un cadre, au mouvement des caisses populaires et credit unions, pour réaliser son objectif de devenir plus concurrentiel et sensible aux besoins de ses sociétaires

Conseil d'administration



Shane A. Kelford, président

M. Kelford est associé chez Howard, Ryan, Kelford & Knott, avocats, à Smiths Falls. Il enseigne également le droit des compagnies financières à la faculté de droit de l'Université d'Ottawa. Il a occupé le poste d'adjoint à la Division des politiques, au ministère des Institutions financières et au ministère des Finances de l'Ontario, et a été membre du Groupe de travail ontarien sur la réglementation des valeurs mobilières. Il est également un ancien associé chez Blake, Cassels & Graydon, avocats, à Toronto.



Beth Atcheson

Mme Atcheson, maintenant experte-conseil, était auparavant directrice des services financiers, Direction des politiques, du ministère des Finances de l'Ontario. Avant de débiter dans la Fonction publique en 1988, elle exerçait le droit des entreprises, à Toronto, se spécialisant dans le domaine des institutions financières. Elle a été membre de divers conseils d'administration dans le secteur privé et a participé activement à diverses associations pour l'égalité des femmes.



Réal Bérubé

Monsieur Bérubé a siégé au conseil de la Caisse Populaire de Hearst à titre de membre et de président de 1974 à 1988. Il a œuvré activement au sein de divers organismes communautaires et professionnels. Il est actuellement président du conseil d'administration de l'Hôpital Notre-Dame de Hearst. Il a pris sa retraite en 1996, après avoir enseigné la chimie et la physique au palier secondaire pendant 35 ans.



David A. Lemmon

M. Lemmon est président de Savoyard Consultants Inc., firme d'experts-conseils spécialisée dans l'élaboration de plans de gestion stratégique, de projets de rationalisation des portefeuilles d'actif, en particulier ceux des sociétés immobilières en détresse. Son expérience des affaires englobe des responsabilités à titre de chef de direction dans le secteur de l'entreprise, alliant le savoir-faire en gestion stratégique.



J. Bernard Marcil, FCA

M. Marcil a été, jusqu'à son départ à la retraite en 1994, membre co-fondateur du cabinet d'experts-comptables Marcil, Lavallée, Loyer & Associés. La firme Marcil, Lavallée, Loyer & Associés agit à titre de vérificateur auprès d'un grand nombre de caisses populaires. Outre ses fonctions de membre de plusieurs organismes professionnels et communautaires, M. Marcil siège au conseil d'administration de divers entreprises dans les domaines de l'assurance, des placements et de la haute technologie.



Margaret McNee

Mme McNee est une associée à la firme McMillan Binch à Toronto où elle exerce le droit surtout dans les domaines des valeurs mobilières et des sociétés. Elle a été détachée auprès de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, Direction du financement des entreprises, où elle a contribué à divers projets de politiques d'avril 1990 à juin 1991. En 1994, elle a exercé la fonction d'experte-conseil à la Direction des politiques en matière de services financiers, au ministère des Finances de l'Ontario.



Bruce Neville

Monsieur Neville est un des dirigeants de Nexus Actuarial Consultants, où il est spécialiste en services de conseil auprès des gouvernements, de leurs organismes et d'associations sur le financement de l'indemnisation des accidents du travail. M. Neville a été membre du conseil de Credit Union Central of Ontario de 1988 à 1991, et siège au conseil de WCB Credit Union depuis 1982.



Jim Poirier

M. Poirier occupe le poste de Bishop of Canada for the Reorganized Church of Jesus Christ of Latter Day Saints, depuis juillet 1996. Avant de devenir membre de cette église, Jim a travaillé dans le domaine de la gestion des credit unions et il a exercé la fonction de vice-président de direction au développement des services financiers de détail au Credit Union Central of Canada (l'association professionnelle nationale pour les credit unions).



Heather Nicol

Mme Nicol a œuvré pendant plus de dix ans dans le secteur de la finance des sociétés. Elle a été banquière spécialisée en services bancaires d'investissement et experte-conseil pour une importante société canadienne. Son expérience s'étend également aux technologies des systèmes. Elle est active au sein d'organismes communautaires et d'œuvres de charité.



Alan Ross, FCA

Monsieur Ross a occupé plusieurs postes de cadre au sein de la Fonction publique fédérale, notamment celui de sous-ministre adjoint principal au ministère des Approvisionnements et Services, fonction qu'il a exercée jusqu'à son départ à la retraite. Il a siégé au conseil de l'Institut des comptables agréés de l'Ontario. Il est ancien président du conseil d'administration de la Coopérative de crédit du service civil et ancien président de l'Institut de gestion financière. Il a pris une part active à des projets communautaires, notamment à titre de sous-préfet, comté de March, et président de la Kanata Community Association.

Sous-comités du Conseil

(au 31 décembre 1998)

Comité de vérification et des finances

Ce comité étudie les recommandations formulées par les vérificateurs externes et les examinateurs du ministère des Finances au sujet des contrôles et procédures internes, et veille à la prise de mesures appropriées. Le comité révisé également les états financiers vérifiés de la Société pour formuler ensuite des recommandations au Conseil d'administration.

- David A. Lemmon, *président*
- Heather Nicol
- Margaret McNee
- J. Bernard Marcil
- Shane A. Kelford, membre d'office

Comité des politiques générales

Ce comité étudie les enjeux relevant de la politique générale, les règlements et principes directeurs qui influent sur l'administration de la Société, et formule des recommandations au Conseil. Le comité agit également à titre de coordonnateur du Conseil pour des projets spéciaux comme la planification stratégique d'entreprise.

- Shane A. Kelford, *président*
- Beth Atcheson
- David A. Lemmon
- Alan Ross

Comité des ressources humaines

Ce comité exerce un rôle consultatif dans la mise en oeuvre des politiques concernant les salaires et les avantages sociaux des employés de la Société et les questions connexes. En outre, il étudie les changements proposés dans ces domaines et formule des recommandations pertinentes au Conseil d'administration.

- Beth Atcheson, *présidente*
- Réal Bérubé
- Jim Poirier
- Shane A. Kelford, membre d'office

Comité de gestion du risque

Ce comité examine le rapport sur l'exposition au risque d'assurance-dépôts de la Société, et formule des recommandations au Conseil concernant les politiques, programmes et lignes directrices en matière d'évaluation et de gestion du risque.

- Alan Ross, *président*
- Bruce Neville
- J. Bernard Marcil
- Shane A. Kelford, membre d'office

Le point sur nos activités en 1998 – *Faits saillants*



ÉQUIPE DE DIRECTION

De gauche à droite -

Première rangée : Robert Charbonneau, Vice-président, Assurance, **Andrew Poprawa**, Président et chef de la direction, **Yasmin Khoja**, Adjointe de direction

Deuxième rangée : James Maxwell, Chef de l'administration et des finances, **C. William D. Foster**, Vice-président, Gestion de l'actif et recouvrements, **John Burgman**, Chef de l'information, **Barry Brydges**, Vice-président, Stabilisation

La grande priorité financière de la SOAD est d'éliminer le déficit de notre fonds de réserve d'assurance-dépôts

Au cours de 1998, la Société ontarienne d'assurance-dépôts (SOAD) a accompli des progrès considérables dans l'atteinte de ses objectifs stratégiques essentiels à long terme. Ces résultats s'inscrivent dans un contexte de changement et de regroupement accélérés au sein du mouvement des caisses populaires et crédit unions en Ontario.

Éliminer le déficit avant l'an 2001

La grande priorité financière de la SOAD est d'éliminer le déficit de notre fonds de réserve d'assurance-dépôts. À la fin de 1998, le déficit accumulé s'établissait à 31,2 millions \$, par rapport à notre objectif de 35 millions \$. Cette réduction de 19 millions \$, comparativement au déficit à la fin de l'exercice de 1997, était surtout due à des pertes d'assurance inférieures aux prévisions, et aux recouvrements sur les pertes des exercices précédents. Par conséquent, la SOAD est en avance sur l'objectif d'effacer le déficit avant la fin de 2001.

Pertes en 1998

Nos pertes d'assurance brutes en 1998 s'élevaient à 600 000 \$. Elles étaient surtout liées à la liquidation de Bread and

Roses Credit Union. Si le coût de la faillite de cette caisse était considérable relativement à sa taille, les frais globaux pour le fonds étaient nettement inférieurs à nos provisions budgétaires de 3 millions \$ au poste des pertes pour 1998. Les recouvrements d'assurance nets de 1,3 million \$ tenaient compte des recouvrements de 1,9 million \$ sur les pertes encourues précédemment. La Société a réalisé des recouvrements au titre de conventions de défaut sur prêts à l'égard des cessions précédentes de portefeuilles de prêts. En outre, des améliorations appréciables de la situation financière de trois établissements sous supervision et administration par la SOAD, ont permis à celle-ci de réduire, voire d'éliminer sa provision pour pertes d'assurance.

Primes

Ainsi qu'il a été indiqué dans le message du président, le Conseil de la SOAD a approuvé, en 1998, un rabais de prime de 5 pour cent, réduisant ainsi le taux de prime effectif de 2,10 \$ à 2,00 \$ par millier de dollars de dépôts. Grâce à ce rabais de prime, le total des primes cotisées par les établissements membres a diminué, passant de 25,9 millions \$ en 1997 à 24,4 millions \$ en 1998.

En consultation avec l'industrie, le travail sur les enjeux concernant les primes d'assurance-dépôts et la garantie d'assurance s'est poursuivi tout au long de 1998. Le Groupe d'étude sur l'assurance-dépôts a continué à étudier et à évaluer un certain nombre de formules en ce qui concerne les barèmes de primes différenciées, les niveaux de protection d'assurance-dépôts et différentes bases de calcul des primes.

Soutien financier

Compte tenu des prévisions à long terme de réduction du déficit de la SOAD, le gouvernement provincial a maintenu son soutien financier à la Société sous forme d'une garantie de prêt. La SOAD paye à celui-ci des frais de garantie d'un demi pour cent du solde impayé des emprunts, le cas échéant. En 1998, ces frais de garantie s'élevaient à

50 500 \$. À la fin de l'exercice, les emprunts de la SOAD auprès de Credit Union Central of Ontario et une autre institution financière totalisaient 16,7 millions \$.

Évaluation et gestion proactive du risque d'assurance

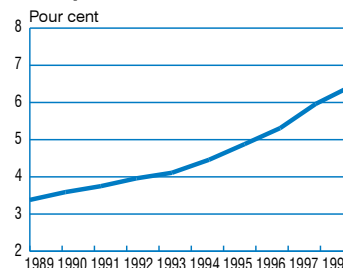
Rendement du mouvement

Au cours de 1998, le nombre des établissements membres a continué à diminuer, à mesure que la tendance au regroupement par le biais de fusions et d'acquisitions au sein du mouvement se maintenait. À la fin de l'exercice, 378 caisses populaires et credit unions étaient en exploitation en Ontario, en baisse par rapport à 407 il y a un an. L'actif global au bilan du mouvement a augmenté légèrement à 13,7 milliards \$ par rapport à l'exercice précédent de 13,4 milliards \$.

Au quatrième trimestre de 1998, le capital réglementaire global du mouvement atteignait 6,55 pour cent, en hausse par rapport à 5,96 pour cent à la fin de 1997. Cet accroissement est en grande partie dû aux solides bénéfices de 1998, le mouvement produisant un rendement net de l'actif de 55 points de base.

À la fin de 1998, 14 établissements membres continuaient d'avancer vers l'atteinte de la conformité totale aux exigences minimales en matière de capital, comparative-ment à 46 pour l'exercice précédent. À la fois la SOAD et la Commission des services financiers de l'Ontario (CFSO) tra-

Ratio capital/actif du mouvement ontarien



vaillent en étroite collaboration avec ces établissements, afin d'assurer que leurs conseils d'administration et directions prennent des mesures opportunes pour satisfaire à cette norme.

Les liquidités du mouvement se sont stabilisées au cours du dernier exercice, moins de dépôts étant retirés des établissements membres. Les niveaux de liquidité à l'échelon du mouvement font l'objet d'une surveillance attentive, afin d'assurer l'identification précoce des problèmes, le cas échéant, et leur solution satisfaisante.

Dans l'ensemble, la santé financière du mouvement a continué de s'améliorer tout au long de 1998. Bien que les perspectives du mouvement pour 1999 soient positives, un éventuel repli de l'économie ontarienne pourrait assombrir le tableau du bénéfice et du rendement anticipés.

Normes de saines pratiques commerciales et financières

Dans la foulée de la promulgation des Normes de saines pratiques commerciales et financières (Règlement n° 5 de la SOAD), en 1997, la SOAD a tenu, au début de 1998, une série exhaustive de 25 présentations un peu partout en Ontario, dans le but de familiariser les membres de conseils et le personnel des établissements membres avec les nouvelles normes. Ces présentations ont attiré plus de 1 500 personnes représentant plus de 250 établissements membres – une participation impressionnante!

Au cours de 1998, un certain nombre d'établissements ont déposé pour la pre-

Dans l'ensemble, la santé financière du mouvement a continué de s'améliorer tout au long de 1998

ÉQUIPE DE LA LIGNE

D'AIDE : Personnel du service des Opérations d'assurance

De gauche à droite -

Première rangée : Judi Denison, Dominique Poirier

Deuxième rangée : Elmer Berzins, Joel Lalonde, Steve Kokaliaris





ÉLABORATION DU GUIDE DE L'ADMINISTRATEUR ET DU MANUEL DE RÉFÉRENCE :

Personnel du service des Politiques et recherche

De gauche à droite - Première rangée : Richard Dale, Joyce Myles

Deuxième rangée : Kwabena Amoah, Jeff Dejean, Michael Long

mière fois le Rapport d'auto-évaluation des établissements membres (RAEM). Cet instrument d'évaluation indépendante a été bien accueilli par les caisses populaires et credit unions à l'échelon du mouvement. L'exécution du RAEM a aidé les conseils et le personnel de ces établissements à mieux comprendre ce cadre de gestion des risques mis à leur disposition.

En septembre 1998, la SOAD a publié un « Guide de l'administrateur » visant à faire acquérir aux administrateurs une meilleure compréhension de leur rôle important au sein du mouvement. En effet, le Guide leur offre des renseignements pratiques et utiles sur leurs devoirs et responsabilités, le cadre juridique du mouvement et les exigences des normes à appliquer dans la gestion des risques. La SOAD s'occupe actuellement d'achever la refonte de son Manuel de référence, dont la diffusion est prévue pour le début de 1999.

Évaluation des risques

Tout au long de 1998, la SOAD a continué à affiner et à mettre à l'essai sa méthodologie d'évaluation des risques. Celle-ci s'inspire d'une version modifiée du CAMEL (capital, qualité de l'actif, gestion, bénéfice, actif/passif), système utilisé comme instrument uniforme de mesure et de quantification des risques.

Cette méthode aide la SOAD à détecter des situations de risque élevé et à mobiliser des ressources adéquates pour les gérer. Elle pourrait également être utilisée à l'avenir pour déterminer les catégories de risques aux fins de l'établissement de primes différenciées.

Gestion des risques

Afin d'assurer une gestion efficace du risque éventuel de pertes pour le fonds de réserve d'assurance-dépôts, la Société a mis sur pied les programmes suivants : Administration, Recouvrements et Dissolutions.

Administration

En présence de situations à haut risque, la SOAD a le pouvoir de procéder à la mise sous administration, par la Société, d'un établissement membre failli ou en faillite. Cette formule permet à l'établissement de poursuivre ses activités, de sorte que la Société puisse élaborer et mettre en œuvre la stratégie de solution la plus indiquée, tout en minimisant les pertes pour la Société. À la fin de 1998, cinq établissements membres étaient sous administration par la Société – en baisse par rapport à huit à l'exercice précédent. Le Conseil de la SOAD a approuvé des programmes de solutions précises, visant à recapitaliser ces établissements à même le revenu ou au moyen d'émissions de capital, à trouver des partenaires valables de fusion, ou bien à liquider leurs affaires. L'avoir net des caisses populaires/credit unions sous administration a augmenté d'environ 1,5 million \$ au cours de l'exercice, réduisant ainsi le risque pour le fonds d'assurance. À la fin de 1998, tous les établissements membres sous administration affichaient des bénéfices d'exploitation, avec un rendement global de l'actif de 0,82 pour cent.

Au cours de 1998, Rochdale Credit Union, à la suite d'une émission fructueuse de capital, a atteint la conformité à la norme en matière de capital minimum et a été repris en charge par l'ensemble de ses sociétaires. La SOAD tient à remercier les sociétaires et le personnel de Rochdale Credit Union pour leurs efforts conjoints, et à leur souhaiter tout le succès possible à l'avenir.

L'exécution du RAEM a aidé les conseils et le personnel de ces établissements à mieux comprendre ce cadre de gestion des risques



SERVICE CONTINU AUX MEMBRES : Personnel du service de l'Administration
De gauche à droite : Richard White, Tom Kingston

L'intervention précoce auprès des établissements membres à risque élevé est un moyen de minimiser la probabilité ainsi que le coût des pertes futures d'assurance

...inspections...on a observé une amélioration importante des évaluations....

Recouvrements

Quand la Société est aux prises avec une perte subie par le fonds d'assurance, elle est obligée de déterminer quels recouvrements sont possibles. Dans certains cas, la récupération des pertes peut nécessiter le recours à des poursuites de la part des caisses populaires et credit unions sous administration ou en liquidation, à l'encontre de tiers. Un procès impliquant deux credit unions sous administration, et un credit union en liquidation, a été résolu en 1999 par une convention de règlement dont les termes sont confidentiels. À la fin de 1998, diverses autres poursuites en recouvrement des pertes étaient en cours.

Dissolutions

Dans de nombreux cas, quand un établissement membre a cessé ses activités, la Société est nommée liquidateur de la succession, le but principal étant de maximiser le recouvrement des actifs de l'établissement en liquidation. À la fin de 1998, la SOAD gère les opérations de 49 de ces établissements, remboursant les dépôts des sociétaires et effectuant des recouvrements sur un portefeuille de prêts douteux. Au cours de l'exercice, la SOAD a récupéré 15,4 millions de dollars d'actifs et mené à bien la liquidation définitive de 28 établissements membres.

Améliorer la stabilité financière du mouvement au moyen d'activités de stabilisation Inspections

En 1998, la SOAD a continué à étendre

son programme d'inspections sur place, lancé initialement en 1996. À la fin de l'exercice, tous les établissements membres avaient fait l'objet d'une inspection, au moins une fois, au cours des 30 derniers mois, exceptant quatre, inspectés par la CSFO. Les résultats du programme sont encourageants. On a observé une amélioration importante des évaluations des procédés de gestion du crédit, des placements et des éléments d'actif/de passif. La SOAD a recours à l'impartition pour faire exécuter toutes les inspections par des fédérations et des firmes professionnelles, afin de minimiser les coûts du programme et de développer le savoir-faire au sein du mouvement.

Liste de surveillance

L'intervention précoce auprès des établissements membres à risque élevé est un moyen de minimiser la probabilité ainsi que le coût des pertes futures d'assurance. La Liste de surveillance a été établie dans le but d'identifier les établissements membres aux prises avec des problèmes financiers ou opérationnels et de les aider à formuler des plans d'action permettant de les résoudre.

Tout au long de 1998, la SOAD a travaillé en commun avec les conseils d'environ 63 établissements membres placés sur la Liste de surveillance, réunissant un actif de 1,4 milliard \$. En conséquence, 31 de ces établissements ont réussi à résoudre leurs difficultés et aucune intervention en règle n'a été nécessaire.

Supervision

Il arrive, parfois, que des établissements membres, incapables de résoudre leurs difficultés sans recours à l'aide et au soutien externes, fassent une demande de mise sous supervision par la SOAD. Par ailleurs, la SOAD peut demander au Surintendant des caisses populaires de procéder à la mise sous supervision d'un établissement membre. La Société a établi des critères d'intervention en matière de capital minimum pour la supervision, ap-

Nos comités consultatifs jouent un rôle important...

plicables à l'ensemble des caisses populaires et credit unions. En outre, des critères d'intervention dans des domaines autres que le capital ont été élaborés en commun avec le Comité consultatif de la stabilisation.

À la fin de 1998, la SOAD agissait à titre de superviseur auprès de 11 établissements membres réunissant un actif de 427 millions \$. En 1998, le programme de supervision s'est avéré efficace dans le cas de deux établissements membres, lesquels se sont entièrement recapitalisés ou ont résolu les problèmes qui les avaient conduits à la mise sous supervision.

Maintenir des relations de collaboration avec les partenaires

La SOAD continue à accorder une importance prioritaire à la communication efficace avec ses partenaires. Nos comités consultatifs jouent un rôle important en aidant la Société à élaborer ses programmes de stabilisation, normes de saines pratiques commerciales et financières et outils de mise en œuvre pertinents. La SOAD est reconnaissante envers les membres de ces comités qui, à titre bénévole, consacrent leur temps et énergie à l'avancement du mouvement.

Le site Web [Internet] en version bilingue de la SOAD a continué d'être enrichi régulièrement. On y trouve les communiqués au mouvement ainsi que d'autres documents d'information pertinents, facilement accessibles à tous les établissements membres et au grand public. Le nouveau Manuel de référence des Saines pratiques commerciales et financières sera disponible au début de 1999. Le site est actuellement en cours de

restructuration, de façon à permettre l'échange d'informations financières et de documents à caractère légal par l'Internet.

Projet de révision des procédés réglementaires

En 1998, la SOAD a participé, conjointement avec la CSFO et l'industrie, à une vaste étude sur les moyens de rationaliser les procédés en matière de réglementation et de protection des déposants, de façon à alléger le fardeau et les coûts réglementaires pour les établissements membres. L'examen a débouché sur un certain nombre de recommandations importantes, notamment :

- élaborer un procédé unique, intégré de surveillance et de vérification sur place visant à remplacer les inspections de la SOAD et les examens de la CSFO;
- mettre en œuvre un ensemble unique de formulaires de rapport à déposer auprès de la SOAD, au lieu de rapports en double;
- établir un « Conseil des normes de vérification sur place », composé, notamment, de représentants du mouvement;
- que la SOAD assume la responsabilité principale d'exécuter le processus de vérification sur place;
- que la CSFO établisse une fonction contrôle de la qualité s'inscrivant dans la vérification sur place; et
- élaborer un protocole de partage de l'information entre la CSFO, la SOAD et le mouvement.

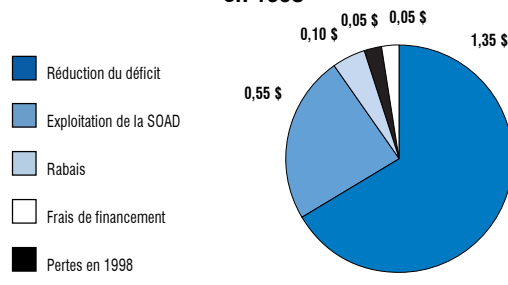
La SOAD travaille actuellement en collaboration étroite avec la CSFO à la mise en œuvre de ces nouveaux programmes.

Gestion efficace et efficiente

L'année écoulée a été consacrée à améliorer l'efficacité et l'efficience à l'échelon de la Société. Les frais d'exploitation nets étaient de 7,3 pour cent inférieurs aux prévisions budgétaires, et en baisse de 0,6 pour cent par rapport à l'exercice précédent.

...la SOAD a participé, conjointement avec la CSFO et l'industrie... de rationaliser les procédés en matière de réglementation et de protection des déposants, de façon à alléger le fardeau et les coûts réglementaires pour les établissements membres

Affectation de la prime de 2,10 \$ aux dépenses en 1998



À en juger par le rythme actuel de réduction du déficit, la SOAD éliminera le déficit accumulé au début de l'an 2001

Notre plate-forme technologique a été perfectionnée et sera prête pour l'an 2000 au début de 1999.

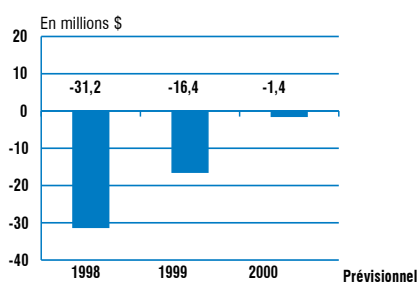
Le leadership stratégique, le soutien et le zèle du Conseil d'administration de la Société ont été d'une valeur inestimable et fort appréciés par le personnel de la SOAD.

Perspectives pour 1999

Réduction du déficit et Fonds de réserve d'assurance

À en juger par le rythme actuel de réduction du déficit, la SOAD éliminera le déficit accumulé au début de l'an 2001. Cela fait, l'objectif de la Société sera de constituer un Fonds de réserve d'assurance-dépôts convenable.

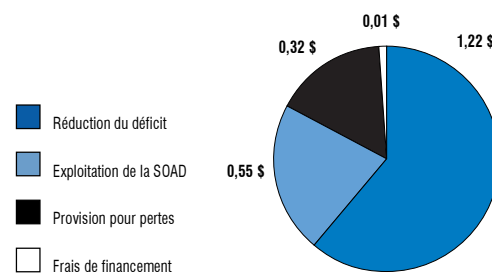
Fonds d'assurance-dépôts



Exposition au risque

La perspective pour l'économie ontarienne en 1999 est un taux de croissance se situant dans la gamme de 3 pour cent. Ce taux d'expansion économique, bien que modéré, assurera probablement un environnement stable pour le mouvement des caisses populaires et credit unions de l'Ontario. Nous prévoyons que la tendance au regroupement s'accroîtra au sein du mouvement et que, avant la fin de 1999, tous les établissements membres auront satisfait aux exigences minimales en matière de capital. L'ensemble de ces facteurs, allié à l'évaluation et la gestion vigilantes et continues des risques, porte à croire que les pertes d'assurance se maintiendront à l'intérieur des limites budgétaires.

Répartition de la prime de 2,10 \$ en 1999



Niveaux de primes et garantie d'assurance

Afin que la SOAD atteigne ses objectifs de réduction du déficit, la prime d'assurance-dépôts de 1999 est restée inchangée par rapport aux exercices précédents. Toutefois, comme en 1998, la SOAD envisagera un rabais de prime à la fin de l'exercice, pourvu que les pertes d'assurance soient inférieures aux prévisions. Au cours de 1999, la SOAD travaillera également en commun avec l'industrie et le gouvernement pour examiner la proposition émanant de l'industrie à l'effet d'élargir la garantie d'assurance-dépôts.

Notre mission

La SOAD, son Conseil et son personnel se sont engagés à assurer la protection, la sécurité et la stabilité du mouvement des caisses populaires et credit unions, pour le plus grand bien de l'ensemble de ses membres. Nous anticipons que 1999 sera encore une année qui apportera de nombreuses occasions de démontrer cet engagement.

Andrew Poprawa, CA
Président et chef de la direction

La SOAD, son Conseil et son personnel se sont engagés à assurer la protection, la sécurité et la stabilité du mouvement des caisses populaires et credit unions, pour le plus grand bien de l'ensemble de ses membres

Responsabilité de la direction

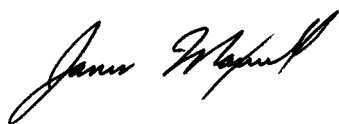
La direction de la Société ontarienne d'assurance-dépôts est responsable de l'intégrité et de la présentation fidèle des états financiers figurant au présent rapport annuel. Ces états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

Grâce à son système de contrôles comptables internes de haute qualité et peu onéreux, la Société peut, avec un degré raisonnable de certitude, attester l'exactitude et la fiabilité de son information financière, ainsi que la comptabilisation appropriée et la protection efficace de ses actifs et passifs.

Les états financiers ont été examinés par le Comité de vérification et des finances de la Société et approuvés par le Conseil d'administration. En outre, KPMG s.r.l., les vérificateurs, les ont vérifiés et leur rapport figure ci-après.



Andrew Poprawa, CA
Président et chef de la direction



James Maxwell
*Chef de l'administration
et des finances*

Toronto, Canada
Le 25 janvier 1999

Rapport des vérificateurs



KPMG s.r.l.

Au Conseil d'administration de la Société ontarienne d'assurance-dépôts

Nous avons vérifié l'état de la situation financière de la Société ontarienne d'assurance-dépôts au 31 décembre 1998 et les états des résultats d'exploitation et de l'évolution de l'insuffisance du Fonds d'assurance-dépôts et de l'évolution de l'encaisse de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société au 31 décembre 1998, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de son encaisse pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

KPMG s.r.l.

Comptables agréés
Toronto, Canada
Le 25 janvier 1999

Société ontarienne d'assurance-dépôts

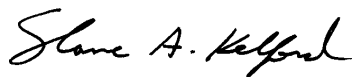
État de la situation financièreAu 31 décembre 1998, avec chiffres correspondants de 1997 (*en milliers de dollars*)

	<u>1998</u>	<u>1997</u>
ACTIF		
Débiteurs et intérêts à recevoir	148 \$	118 \$
Avances d'assurance-dépôts recouvrables	4 418	904
Prêt à recevoir	71	121
Immeuble détenu pour revente	1 000	1 200
Immobilisations (déduction faite de l'amortissement cumulé de 2 452 \$ (2 270 \$ en 1997))	495	497
	<u>6 132 \$</u>	<u>2 840 \$</u>
PASSIF		
Emprunts (note 3)	16 747 \$	24 431 \$
Créditeurs et frais courus	1 269	1 460
Rabais de prime payable (note 4)	1 317	-
Pertes d'assurance-dépôts courues (note 5)	18 037	27 177
Total du passif	37 370	53 068
Insuffisance du Fonds d'assurance-dépôts	31 238	50 228
	<u>6 132 \$</u>	<u>2 840 \$</u>

Éventualités (note 10)

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du Conseil d'administration,



_____, administrateur



_____, administrateur

Société ontarienne d'assurance-dépôts

État des résultats d'exploitation et de l'évolution de l'insuffisance du Fonds d'assurance-dépôts

Exercice terminé le 31 décembre 1998, avec chiffres correspondants de 1997 *(en milliers de dollars)*

	<u>1998</u>	<u>1997</u>
REVENUS		
Revenu de primes	25 604 \$	25 933 \$
Moins : rabais de prime	(1 219)	-
Divers	564	370
	<u>24 949</u>	<u>26 303</u>
 DÉPENSES		
(Recouvrement de la) provision pour pertes (note 5)	(1 285)	10 785
Salaires et charges sociales	3 879	4 101
Frais d'intérêt	612	807
Frais d'exploitation	3 705	3 608
Recouvrement des dépenses d'exploitation	(952)	(1 039)
	<u>5 959</u>	<u>18 262</u>
 Excédent des revenus sur les dépenses	 18 990	 8 041
 Insuffisance du Fonds d'assurance-dépôts au début de l'exercice	 <u>50 228</u>	 <u>58 269</u>
 Insuffisance du Fonds d'assurance-dépôts à la fin de l'exercice	 <u>31 238 \$</u>	 <u>50 228 \$</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Société ontarienne d'assurance-dépôts

État de l'évolution de l'encaisseExercice terminé le 31 décembre 1998, avec chiffres correspondants de 1997 *(en milliers de dollars)*

	<u>1998</u>	<u>1997</u>
Rentrées (sorties) de fonds liées aux activités suivantes :		
Exploitation :		
Excédent des revenus sur les dépenses	18 990 \$	8 041 \$
Éléments imputés à l'exploitation et n'ayant pas d'incidence sur l'encaisse :		
(Recouvrement de la) provision pour pertes	(1 285)	10 785
Perte sur cessions d'immobilisations	1	6
Amortissement	306	325
	<u>18 012</u>	<u>19 157</u>
Évolution des éléments suivants :		
Débiteurs et intérêts à recevoir	(30)	60
Prêt à recevoir	50	56
Immeuble détenu pour la revente	200	-
Créditeurs et frais courus	1 126	319
	<u>1 346</u>	<u>435</u>
	<u>19 358</u>	<u>19 592</u>
Financement et placement :		
Achat d'immobilisations	(307)	(285)
Produit de la vente d'immobilisations	2	14
Remboursement des billets à payer	-	(22 750)
	<u>(305)</u>	<u>(23 021)</u>
Protection des dépôts :		
Avances nettes d'assurance-dépôts	<u>(11 369)</u>	<u>(11 387)</u>
Diminution (augmentation) des emprunts	7 684	(14 816)
Emprunts au début de l'exercice	<u>(24 431)</u>	<u>(9 615)</u>
Emprunts à la fin de l'exercice	<u>(16 747) \$</u>	<u>(24 431) \$</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 1998

Généralités

La Société ontarienne d'assurance-dépôts, société d'État provinciale de l'annexe III, poursuit ses activités à titre de société sans capital social établie en vertu des dispositions de la *Loi sur les caisses populaires et les credit unions*.

Les objectifs de la Société en vertu de la Loi sont les suivants :

- Offrir un régime d'assurance-dépôts aux sociétaires des établissements membres
- Agir à titre d'organe de stabilisation auprès du mouvement des caisses populaires et credit unions
- Promouvoir des normes en matière de saines pratiques commerciales
- Effectuer la collecte et la publication de statistiques
- Fournir de l'aide financière aux établissements membres
- Agir à titre d'administrateur des établissements membres
- Réduire au minimum le risque lié à l'assurance-dépôts et l'importance des indemnisations

La Loi habilite la Société à exiger de ses établissements membres le paiement de cotisations lui permettant de financer l'assurance-dépôts et de payer ses frais d'administration. La Société établit chaque année les montants des primes. Elle présente au gouvernement de l'Ontario ses recommandations concernant les primes à percevoir, en vue de leur examen et de leur intégration dans les règlements en apportant à ces derniers les modifications nécessaires.

1. Convention de la permanence de l'entreprise

Ces états financiers sont dressés selon la convention de la permanence de l'entreprise, qui est fondée sur l'hypothèse que les éléments d'actif seront réalisés et que les obligations et les autres éléments de passif seront acquittés dans le cours normal des affaires. Cette convention n'est valide que si la Société peut obtenir les crédits additionnels nécessaires pour payer ses dettes. Les emprunts de la Société sont garantis par la garantie du ministre agissant au nom de la province de l'Ontario. La garantie porte sur un montant maximal de 75 millions \$ et arrive à échéance le 31 décembre 2001. La province de l'Ontario impute des frais de garantie calculés à raison d'un demi pour cent du solde moyen en cours en fin de journée de tout titre de créance assujetti à la garantie du ministre.

2. Résumé des principales conventions comptables

Ces états financiers ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus. Ils ne tiennent pas compte de l'actif, du passif ni des activités des caisses populaires/credit unions auprès desquelles la Société a été désignée liquidateur.

a) Revenu de primes :

Les primes sont établies en fonction des dépôts assurés détenus par les établissements membres. Le revenu provenant des primes est comptabilisé au moment de la facturation.

b) Provision pour pertes :

La provision pour pertes comprend les avances à titre d'assurance-dépôts et une charge reflétant les pertes d'assurance-dépôts pour lesquelles des avances n'ont pas été effectuées à la date de l'état de la situation financière.

Les fonds avancés à titre d'assurance-dépôts et de prêts aux établissements membres sont à l'origine inscrits au prix coûtant. Les avances d'assurance-dépôts recouvrables figurent à l'état de la situation financière, déduction faite des provisions connexes.

La charge à l'égard des pertes d'assurance-dépôts comporte à la fois des provisions pour pertes spécifiques et une provision générale pour pertes.

Les provisions spécifiques pour pertes à l'égard des dépôts assurés sont estimées par la direction et comptabilisées au moment où il est confirmé que l'établissement membre est devenu insolvable ou quand il existe d'autres situations qui entraîneront probablement des pertes pour la Société.

La provision générale pour pertes reflète la meilleure estimation par la direction des pertes sur les dépôts assurés découlant du risque inhérent au mouvement des caisses populaires/credit unions. La provision est établie en évaluant le risque global au sein des établissements membres selon les conditions actuelles du marché et la conjoncture, la probabilité de pertes et la prise en compte de l'expérience historique en matière de pertes. Il n'est pas possible de prévoir avec certitude l'évolution de la conjoncture et les pertes réelles peuvent varier parfois sensiblement, par rapport aux estimations de la direction.

c) Coût du régime de retraite :

Le coût des prestations de retraite gagnées par les employés est imputé au bénéfice au moment où les services sont rendus. La charge de retraite est calculée en se fondant sur les meilleures estimations, établies par la direction, du rendement prévu des placements, de l'indexation des salaires, des taux de mortalité, des cessations d'emploi et de l'âge du départ à la retraite. Les rajustements découlant des modifications au régime de retraite, des gains et pertes actuariels et des changements dans les hypothèses, sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des participants par des imputations au bénéfice.

Tout écart entre la charge de retraite (établie aux fins comptables) et la capitalisation (conformément aux exigences réglementaires) est présenté soit comme une charge de retraite reportée, soit comme une charge à payer au titre du coût du régime de retraite.

d) Immeuble détenu pour revente :

L'immeuble a été acheté en 1996 dans le but de faciliter la fusion de deux credit unions. L'immeuble a été comptabilisé au prix coûtant qui ne dépasse pas, selon la meilleure estimation par la direction, la juste valeur marchande, compte tenu des frais de vente et de clôture.

e) Immobilisations :

Les immobilisations sont inscrites au prix coûtant. L'amortissement du mobilier et du matériel est calculé selon la méthode de l'amortissement dégressif, à un taux annuel de 20 pour cent. Les ordinateurs et les logiciels et l'équipement connexes sont amortis sur une période de trois ans selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les améliorations locatives sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire, sur la durée du bail.

f) Contrats de location :

Les contrats de location sont considérés soit comme des contrats de location-acquisition soit comme des contrats de location-exploitation. Un contrat qui transfère pratiquement tous les avantages et les risques inhérents à la propriété du bien est comptabilisé comme s'il s'agissait de l'acquisition d'un bien et de la prise en charge d'une obligation au moment de l'entrée en vigueur du contrat. Tous les autres contrats de location sont comptabilisés comme des contrats de location-exploitation, en vertu desquels les loyers sont imputés aux résultats au moment où ils sont versés.

3. Emprunts

La Société a obtenu des facilités de crédit renouvelables, approuvées par l'Office ontarien de financement, organisme qui gère la garantie du ministre. En voici le détail :

	Plafond de crédit	En cours au 31 déc.1998
	<i>disponible le 1^{er} oct. 1998</i>	
	<i>(en milliers de dollars)</i>	
Banque à charte canadienne <i>(au taux des acceptations de banque plus 14 points de base)</i>	20 000 \$	6 832 \$
Credit Union Central of Ontario <i>(au taux des acceptations de banque plus 14 points de base)</i>	10 000 \$	9 915 \$
	30 000 \$	16 747 \$

Les emprunts sont garantis en vertu de la garantie du ministre agissant au nom de la province de l'Ontario.

4. Rabais de prime payable

En 1998, le conseil de la Société a approuvé un rabais allant jusqu'à 0,10 \$ par millier de dollars de dépôts, payable au début de 1999. Ce rabais s'appuie sur des résultats techniques meilleurs que ceux prévus en matière de réclamations d'assurance-dépôts en 1998, et représente 50 pour cent du montant par lequel les nouvelles provisions effectives sont inférieures au budget.

5. Charge à payer pour pertes d'assurance-dépôts

La provision pour pertes comprend des provisions spécifiques à l'égard de pertes connues ou probables de certains établissements membres et une provision générale pour pertes non identifiées auprès d'établissements particuliers. La partie de la provision pour pertes comptabilisée au cours de l'exercice à l'étude et des exer-

cices précédents, qui n'a pas encore exigé de paiement de la part de la Société, figure au passif de l'état de la situation financière au titre des pertes d'assurance-dépôts courues.

	1998	1997
	<i>(en milliers de dollars)</i>	
Charge pour pertes d'assurance-dépôts au début de l'exercice	27 177 \$	29 231 \$
Modifications à l'égard d'établissements membres où une perte a été constatée au cours de l'exercice :		
- Augmentation des avances d'assurance-dépôts recouvrables	-	35
- Augmentation de la provision pour pertes	600	13 555
Modifications à l'égard d'établissements membres où une perte a été constatée au cours des exercices précédents :		
- Augmentation (diminution) des avances d'assurance-dépôts recouvrables	3 514	(1 487)
- Diminution de la provision pour pertes	(1 885)	(2 770)
Réclamations d'assurance-dépôts, montant net	29 406	38 564
	11 369	11 387
Charge pour pertes d'assurance-dépôts à la fin de l'exercice	18 037 \$	27 177 \$

La provision générale pour pertes comprise dans la charge pour pertes d'assurance-dépôts s'élevait à 4 000 000 \$ (4 000 000 \$ en 1997).

La Société a offert des contrats d'assurance du déficit à deux crédit unions afin de faciliter la fusion de l'une et la vente des éléments d'actif de l'autre. Ces contrats fournissent une protection aux crédit unions acheteuses dans l'éventualité où une partie du capital et du bénéfice sur certains prêts commerciaux et de détail serait exposée au risque. La couverture prévue aux termes de ces contrats totalise 3,3 millions \$ (3,3 millions \$ en 1997), montant entièrement pris en compte dans la charge pour pertes d'assurance-dépôts. La couverture est en vigueur selon le principe de l'amortissement dégressif pour une période de quatre ans à compter de la date du contrat. Des frais annuels de un pour cent sur le solde dégressif sont payables par ces deux crédit unions pour couvrir les coûts de gestion de ces contrats.

6. Engagements en vertu de contrats de location

La Société a négocié un nouveau bail qui remplace l'ancien contrat de location de dix ans qui aurait pris fin le 1^{er} août 1998. Le nouveau bail est en vigueur pour la période allant du 1^{er} janvier 1998 au 5 août 2007. Le loyer minimum futur est de 123 000 \$ pour les cinq premières années, et de 140 000 \$ pour les cinq

dernières. De plus, la Société est tenue de payer l'impôt foncier et les frais d'entretien des aires communes.

8. Impôts sur le revenu

La Société est imposable en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Ses pertes cumulées aux fins fiscales s'élèvent à 50 973 000 \$. Elles viennent à échéance comme suit :

Année d'imposition d'origine	Année d'imposition d'échéance	Montant (en milliers de dollars)
1992	1999	8 242 \$
1993	2000	7 178
1994	2001	6 619
1995	2002	6 987
1996	2003	7 566
1997	2004	7 449
1998	2005	6 932
		<u>50 973 \$</u>

Les avantages fiscaux éventuels résultant de ces pertes d'entreprise n'ont pas été comptabilisés dans les états financiers.

8. Régime de retraite

La Société a un régime de retraite à prestations déterminées. La valeur estimative de la caisse de retraite au 31 décembre 1998 s'élève à 2 555 000 \$ (2 385 000 \$ en 1997) et la valeur actualisée des prestations constituées est estimée à 2 374 000 \$ (1 854 000 \$ en 1997). La charge au titre du régime de retraite à prestations déterminées comprise à l'état des résultats d'exploitation était de 179 000 \$ (165 000 \$ en 1997). L'écart entre le montant passé en charges et les cotisations de capitalisation a été inscrit à l'état de la situation financière à titre de charge pour le coût du régime de retraite de 126 000 \$ (78 000 \$ en 1997). Le régime est entièrement capitalisé sur une base actuarielle.

Le 1^{er} janvier 1999, le régime de retraite à prestations déterminées a été transformé en régime à cotisations déterminées. On prévoit que cette modification au régime sera finalisée et que son effet sera comptabilisé en 1999.

9. Frais des administrateurs

Au cours de l'exercice, les administrateurs ont touché une rémunération globale de 96 000 \$ (110 000 \$ en 1997). Le total des frais des administrateurs, incluant la rémunération, était de 141 000 \$ (165 000 \$ en 1997).

10. Éventualités

La Société est susceptible de se voir intenter diverses poursuites dans le cours normal des affaires, quand elle agit en qualité d'administrateur ou de liquidateur. La direction de la Société est d'avis que ces actions seront contestées avec succès. Par conséquent, aucune provision n'a été établie dans ces états financiers.

11. Divulgence de la juste valeur

La juste valeur de l'actif et du passif financiers, qui comprennent l'encaisse, les débiteurs et intérêts à recevoir, le prêt à recevoir, les emprunts, les créditeurs et frais courus, ainsi que le rabais de prime à payer, se rapproche de leur valeur comptable.

La juste valeur des avances d'assurance-dépôts recouvrables et de la charge pour pertes d'assurance-dépôts a été omise, vu qu'il n'est pas possible de la déterminer de façon suffisamment fiable.

12. Rémunération

Les données ci-dessous ont été fournies en application de la *Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public*.

Employé	Titre	Traitements	Avantages imposables
Brydges, Barry	Vice-président Services de la stabilisation	114 438 \$	8 114 \$
Charbonneau, Robert	Vice-président Assurance	105 128 \$	6,538 \$
Foster, C. William D.	Vice-président Gestion de l'actif et recouvrements	125 680 \$	9 465 \$
Kingston, Tom	Chef de direction Administration	105 544 \$	6 774 \$
Maxwell, James	Chef de l'adminis- tration et des finances	Ressources générales 103 642 \$	8 264 \$
Poprawa, Andrew	Président et chef de la direction	176 061 \$	9 059 \$

13. Le problème de l'an 2000

Le problème de l'an 2000 est dû au fait que de nombreux systèmes informatisés utilisent deux chiffres au lieu de quatre pour désigner les années. Les systèmes tributaires des dates pourraient donc interpréter l'an 2000 comme étant 1900 ou une autre année, ce qui entraînerait des erreurs dans le traitement des données utilisant des dates situées en l'an 2000. Certains systèmes qui utilisent des dates situées en 1999 pour représenter autre chose qu'une date pourraient également être touchés par des problèmes semblables. Les effets du passage à l'an 2000 pourraient se faire sentir le 1^{er} janvier 2000, ou avant ou après cette date, et, s'ils sont négligés, l'incidence sur les résultats d'exploitation et sur l'information financière pourrait aller d'erreurs minimes à des pannes majeures de système, ce qui risque de nuire à la capacité d'une entreprise de poursuivre son exploitation normale. Il est impossible de savoir avec certitude si tous les aspects du problème de l'an 2000 qui touchent la Société, y compris ceux qui sont liés aux efforts des établissements membres, des fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.

Rapport de la Société sur les liquidations

Il incombe au liquidateur d'un établissement membre en voie de dissolution de maximiser le recouvrement des valeurs de celui-ci dans l'intérêt de l'ensemble des créanciers. La Société ontarienne d'assurance-dépôts (SOAD) est habituellement le créancier non garanti le plus important des établissements membres ayant fait l'objet d'une dissolution. À ce point de vue, la SOAD est directement intéressée à s'assurer que le liquidateur s'acquitte de ses devoirs et responsabilités de façon efficace et rentable. En sa qualité de liquidateur, la SOAD puise dans ses ressources internes pour le recouvrement, la surveillance et la réalisation quant à l'actif des établissements membres en liquidation.

En tant que créancier non garanti le plus important, dans la plupart des cas, la SOAD gère ses pertes au mieux en dirigeant elle-même le processus de liquidation. Par un contrôle et une gestion directs, la SOAD peut également protéger les établissements membres avoisinants contre toute perte éventuelle de confiance.

En vertu de la *Loi sur les caisses populaires et les credit unions*, 1994, le liquidateur doit dresser un bilan d'ouverture de liquidation à la date de celle-ci. À titre de liquidateur, la SOAD a pour pratique de confier à des comptables indépendants la tâche de dresser le bilan de liquidation. Afin de réduire les frais de liquidation et d'éviter tout retard dans l'exécution de celle-ci, la SOAD n'exige pas que ce bilan fasse l'objet d'une vérification. Par conséquent, en l'absence d'états financiers vérifiés d'ouverture, les vérificateurs du liquidateur, KPMG s.r.l., joignent à leur rapport une réserve quant aux résultats des activités de liquidation menées par la SOAD.

Au cours de l'exercice, la SOAD, en sa qualité de liquidateur, a pris possession et a assumé le contrôle de six établissements membres réunissant un actif global ayant une valeur comptable de 24,5 millions \$ avant provisions. Les états financiers non vérifiés remis par les comptables indépendants indiquaient que la valeur comptable nette de l'actif, après provisions pour pertes sur prêts, de ces six établissements était de 22,7 millions \$. Le total des réclamations imputées à cet actif, à la date de dissolution, s'élevait à 29,3 millions \$.

En 1998, la SOAD en sa capacité de liquidateur a recouvré 15,4 millions \$ de la liquidation d'éléments d'actif et a réglé les réclamations des créanciers s'élevant à 14,3 millions \$. Dans certains cas, l'actif est cédé sur la base de la permanence de l'entreprise à un autre établissement membre dont la contrepartie est la prise en charge, par cet établissement, d'un montant égal aux réclamations des déposants.

Au 31 décembre 1998, la valeur comptable de l'actif total qui restait à liquider s'élevait à 25,7 millions \$. Comme la plus grande partie de cet actif représente des prêts douteux, la valeur estimative de réalisation de cet actif sera notablement inférieure aux montants comptabilisés. Selon la meilleure estimation de la direction, ces recouvrements futurs s'établissent à 12,0 millions \$.



Andrew Poprawa, CA
Président et chef de la direction

Toronto, Canada
Le 25 janvier 1999



C.W.D. Foster
Vice-président,
Gestion de l'actif et recouvrements

Rapport des vérificateurs



KPMG s.r.l.

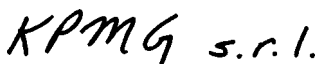
Au conseil d'administration de la Société ontarienne d'assurance-dépôts

Nous avons vérifié l'état cumulé de l'actif et des réclamations des créanciers au 31 décembre 1998, sous le contrôle de la Société ontarienne d'assurance-dépôts en sa qualité de liquidateur, ainsi que l'état cumulé de l'évolution de l'actif et des réclamations des créanciers pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

À l'exception de ce qui est indiqué au paragraphe suivant, notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle, par sondages, des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Dès sa nomination comme liquidateur d'une caisse populaire ou d'une credit union, la Société confie à des comptables indépendants la mission de dresser un bilan d'ouverture de liquidation non vérifié qui présente l'actif et les réclamations des créanciers à la date du commencement de la liquidation. Les bilans d'ouverture de liquidation n'étant pas vérifiés, nous ne sommes pas en mesure de vérifier si les livres et registres comptables des caisses populaires ou des credit unions sont complets et exacts à la date à laquelle commence la liquidation.

À notre avis, à l'exception de l'effet des éventuels redressements que nous aurions pu considérer nécessaires si nous avions été en mesure de vérifier l'actif et les réclamations des créanciers dont le contrôle a été assumé par la Société au début de la liquidation, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, l'actif et les réclamations des créanciers cumulés sous contrôle de la Société en qualité de liquidateur au 31 décembre 1998 ainsi que l'évolution de l'actif et des réclamations des créanciers cumulés pour l'exercice terminé, à cette date selon la méthode comptable exposée à la note 1.



Comptables agréés
Toronto, Canada
Le 25 janvier 1999

Société ontarienne d'assurance-dépôts en qualité de liquidateur

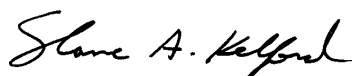
État cumulé de l'actif et des réclamations des créanciers sous le contrôle de la Société en qualité de liquidateur

Au 31 décembre 1998 avec chiffres correspondants de 1997 (*en milliers de dollars*)

	1998	1997
ACTIF		
Encaisse (note 2)	2 156 \$	3 \$
Prêts, à la valeur comptable brute	21 293	14 633
Placements et autres éléments d'actif	1 405	103
Biens immobiliers destinés à la vente	886	846
	<u>25 740 \$</u>	<u>15 585 \$</u>
RÉCLAMATIONS DES CRÉANCIERS		
Société ontarienne d'assurance-dépôts	35 142 \$	49 358 \$
Dépôts	9 512	804
Autres réclamations	6 367	190
Total des réclamations des créanciers	<u>51 021 \$</u>	<u>50 352 \$</u>

Voir les notes afférentes à l'état cumulé de l'actif et des réclamations des créanciers sous le contrôle de la Société en sa qualité de liquidateur.

Au nom du Conseil d'administration,



_____, administrateur



_____, administrateur

Société ontarienne d'assurance-dépôts en qualité de liquidateur

État cumulé de l'évolution de l'actif et des réclamations des créanciers

Exercice terminé le 31 décembre 1998 (en milliers de dollars)

	1998	1997
ACTIF		
À l'ouverture	15 585 \$	17 345 \$
Plus : Éléments d'actif pris en charge à la suite de nouvelles liquidations	24 498	2 888
Moins : Prêts irrécouvrables radiés en cours d'exercice	(1 083)	(305)
Moins : Éléments d'actif réalisés en cours d'exercice (y compris encaisse initiale)	(15 416)	(4 346)
Total partiel	23 584	15 582
Plus : Liquidités provenant de réalisations non distribuées par le liquidateur	2 156	3
Total de l'actif	25 740 \$	15 585 \$
RÉCLAMATIONS DES CRÉANCIERS		
<i>Réclamation de la SOAD</i>		
À l'ouverture	49 358 \$	51 100 \$
Plus : Avances consenties par la SOAD	1 620	(3)
Moins : Réclamations irrécouvrables radiées par la SOAD (note 3)	(15 836)	(1 739)
Réclamation de la SOAD à la clôture	35 142 \$	49 358 \$
<i>Autres réclamations des créanciers et déposants</i>		
À l'ouverture	994 \$	1 597 \$
Plus : Réclamations à la suite de nouvelles liquidations prises en charge	29 282	3 026
Moins : Réclamations payées en cours d'exercice	(14 326)	(3 613)
Moins : Dépôts non réclamés, radiés en cours d'exercice	(71)	(16)
Réclamations des créanciers et déposants à la clôture	15 879 \$	994 \$
Total des réclamations des créanciers	51 021 \$	50 352 \$

Voir les notes afférentes à l'état cumulé de l'actif et des réclamations des créanciers sous contrôle de la Société en sa qualité de liquidateur.

Notes afférentes à l'état cumulé de l'actif et des réclamations des créanciers sous le contrôle de la Société en qualité de liquidateur

Exercice terminé le 31 décembre 1998

La Société ontarienne d'assurance-dépôts (« la Société ») est nommée, à l'occasion, liquidateur de caisses populaires et de credit unions. À ce titre, la Société est responsable de la liquidation individuelle de l'actif d'un établissement membre de façon ordonnée et en affectant le produit aux réclamations de ses créanciers. Les présents états financiers englobent ceux des 49 caisses populaires et credit unions en cours de liquidation (68 en 1997), celle-ci étant dans chaque cas exécutée à titre d'instance distincte.

1. Principales conventions comptables

a) Mode de présentation :

Les présents états cumulés de l'actif et des réclamations des créanciers et de l'évolution de l'actif et des réclamations des créanciers, sous le contrôle de la Société, sont dressés selon la méthode comptable énoncée dans ces notes. Dès le début de la liquidation d'une caisse populaire ou d'une credit union, les états financiers de celle-ci cessent d'être dressés selon la convention de la permanence de l'entreprise et toutes les opérations sont inscrites selon la méthode de la comptabilité de caisse.

Ces états financiers présentent l'actif et les réclamations des créanciers cumulés de l'ensemble des caisses populaires et credit unions actuellement en voie de liquidation par la Société. ***Nous avertissons le lecteur que cet état n'est pas dressé selon les principes comptables généralement reconnus, et que le montant de l'actif sous contrôle de la Société ne prétend pas être le montant recouvrable anticipé ni sa juste valeur.***

b) Prêts :

Les prêts sont inscrits à la valeur comptable du montant impayé à la date de la liquidation moins les encaissements reçus au titre des remboursements de capital au cours de la période de liquidation. Aucune provision pour les pertes sur prêts n'a été établie et aucune tentative n'a été faite pour évaluer le montant recouvrable net des prêts.

Une partie considérable des prêts, compte tenu de leur nature, est jugée douteuse étant donné l'incertitude du recouvrement intégral, en temps opportun, du capital et des intérêts.

c) Placements et autres éléments d'actif :

Les placements et autres éléments d'actif sont constatés à leur valeur comptable à la date de la liquidation.

d) Biens immobiliers destinés à la vente :

Les biens immobiliers sont constatés à leur valeur comptable nette qui est inscrite à la date de la liquidation. Aucun amortissement n'est comptabilisé.

e) Réclamations des créanciers :

La Société ontarienne d'assurance-dépôts (SOAD) assure les dépôts des sociétaires des caisses populaires et credit unions selon les limites stipulées par la loi. En cas de liquidation d'un établissement membre, la Société rembourse les dépôts assurés et prend ainsi à son compte les réclamations des déposants en imputant celles-ci à l'actif de la caisse populaire ou de la credit union en liquidation. Les montants dûs à la SOAD représentent les réclamations de la Société imputées à l'actif des 49 caisses populaires et credit unions actuellement en cours de liquidation (68 en 1997).

f) Éventualités :

Certaines caisses populaires ou credit unions en cours de liquidation sont des parties demandereses ou défenderesses dans des poursuites en justice. Cependant, aucun gain ni aucune perte éventuels découlant de ces poursuites n'ont été comptabilisés.

g) Chiffres correspondants :

Les chiffres correspondants de l'exercice de 1997 ont été reclassés conformément au mode de présentation adopté en 1998.

2. Évolution de l'encaisse

Les réclamations de la Société ont changé par rapport à celles de l'exercice précédent tel qu'il est indiqué ci-dessous :

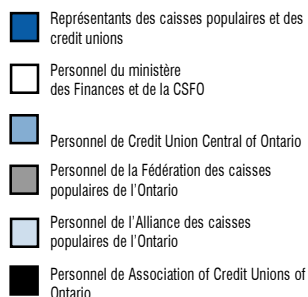
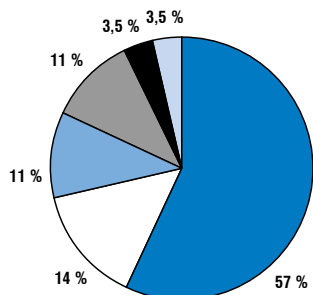
	1998	1997
	<i>(en milliers de dollars)</i>	
Encaisse au début de l'exercice	3 \$	84 \$
Plus : Éléments d'actif réalisés en cours d'exercice	15 413	4 262
Plus : Avances consenties par (remboursées à) la SOAD	1 620	(3)
Total de l'encaisse disponible	17 036	4 343
Moins : Paiement des réclamations de créanciers et frais de liquidation	(14 880)	(4 340)
Encaisse à la fin de l'exercice	2 156 \$	3 \$

3. Réclamations des créanciers

Au cours de l'exercice 1998, la SOAD a radié des états financiers, à la fin des liquidations, ses réclamations à l'endroit de 24 credit unions, ayant déterminé qu'il n'y aurait pas d'autres réalisations sur l'actif de celles-ci.

Comités consultatifs

Composition des Comités consultatifs de la SOAD



Comité consultatif de l'analyse du rendement

Fonctions et responsabilités :

- Conseils en matière de collecte et de diffusion des données sur la situation financière et le rendement des établissements membres, ainsi que sur l'emploi de la base de données de la SOAD sur ceux-ci;
- Moyens et modalités d'utilisation optimale des rapports sur le mouvement;
- Données exigées par les usagers notamment en ce qui concerne la fréquence de communication;
- Moyens et modalités de saisie des données et de diffusion des extraits;
- Répartition des frais d'analyse et de rapports aux usagers;
- Approbation à moyen et à long terme des nouvelles tendances dans l'emploi de la technologie de l'information;

Membres :

Judy Chaif Simko, Windsor Family Credit Union Limited
Normand Demers, Caisse populaire d'Earlton Limitée
Barry Doan, Avestel Credit Union Limited
John Ebsary, Ottawa Carleton Educational Credit Union Limited
Josée Gallant, Coopérative de crédit du service civil Limitée
Jean-Guy Laflèche, La Fédération des caisses populaires de l'Ontario Inc.
Nardeo Sham, CSFO
Malcom Thornley, HEPSCO Credit Union Limited
Dorothy Watson, Credit Union Central of Ontario

Comité consultatif des saines pratiques commerciales et financières

Fonctions et responsabilités :

- Réviser et commenter les dossiers suivants :
- Projets de normes et de principes directeurs concernant les saines pratiques commerciales et financières;
 - Méthodes pour assurer la communication, la mise en œuvre et l'application efficaces des normes et du Guide;
 - Méthodes de formation des utilisateurs pour une application optimale des normes et du Guide.

Membres :

Ron Dias, CSFO
Janis Evans, Rideau/St. Lawrence Savings & Credit Union Limited
Owen Jackson, Hamilton Teachers' Credit Union Limited
Denis Laframboise, Caisse populaire Trillium Inc.
Don Maisonville, Credit Union Central of Ontario
Douglas McKee, Ontario Educational Credit Union Limited
Jim Mitchell, HEPSCO Credit Union Limited
Illka Ovaska, Bay Credit Union Limited
Paul Tremblay, Caisse populaire de Pointe-aux-Roches Limitée
Bert Whitmell, Arnstein Community Credit Union Limited (Ontario Association of Small Credit Unions)

Comité consultatif de la stabilisation

Fonctions et responsabilités :

- Examine les normes et lignes directrices en rapport avec les activités de stabilisation et d'assurance des dépôts;
- Étudie l'emploi de méthodes efficaces pour l'exécution, la mise en œuvre et l'application des programmes de stabilisation et d'assurance, et formule des commentaires à ce sujet.

Membres :

Denis Couture, L'Alliance des caisses populaires de l'Ontario
Robert Gaulin, L'Office de stabilisation des Caisses populaires de l'Ontario
Helen Graham, ministère des Finances
Jonathan Guss, Credit Union Central of Ontario
John Harper, CSFO
Sean G. Jackson, Niagara Credit Union Limited
Don Maisonville, Credit Union Central of Ontario
Tom Robins, Association of Credit Unions of Ontario
Gary Seveny, Coopérative de crédit du service civil Limitée
Pierre Tougas, La Fédération des caisses populaires de l'Ontario Inc.